



## Procès Verbal du CHSCT de la DISI Sud Est du 2 mai 2017

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

En qualité de représentant (e) s de l'Administration :

Robert Perrier, Administrateur Général des finances publiques, Président du CHSCT

Vincent Suberville, adjoint du directeur, Responsable du pôle ressources

Brigitte Massein-Pelouse, Responsable du Pôle Ressources

Antoinette Baldassarre, Responsable de l'ESI Marseille Saint-Loup

Michael Karle, ESI Marseille Prado

Geneviève Assante, déléguée à la sécurité et gestionnaire du site de Marseille Saint-Loup

En qualité de représentant (e) s du personnel

**Titulaires :**

Sylvie Chabert (Solidaires Finances Publiques)

Christine Sebastiano (Solidaires Finances Publiques) et secrétaire du CHSCT

Brigitte Matina (CGT Finances Publiques)

Sylviane Veaux (CGT Finances Publiques)

Philippe Cardona (FO Finances Publiques)

**Suppléant (e) s :**

Sylvie Bonaldi (Solidaires Finances Publiques) avec voix délibérative

Rosario Matina (CGT Finances Publiques)

Jacques Fontana (CGT Finances Publiques)

En qualité de médecin de prévention : Le docteur Claude Fassanaro

En qualité d'ISST : Véronique Ollivier

**Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h30**

*Robert Perrier, Président,* donne la parole aux organisations syndicales.

*Jacques Fontana (CGT Finances Publiques)* indique que son organisation n'a pas rédigé de déclaration liminaire mais rappelle la situation d'entre-deux tours des élections présidentielle qui marque la présence, pour la seconde fois, du Front National, ce qui constitue un danger pour le monde du travail. Ceux qui ont mené depuis cinq ans des politiques d'austérité, y compris dans la fonction publique, ont leur part de responsabilité dans cette situation.

Robert Perrier, Président ne commente pas ces propos.

## 1/ Approbation du PV du 14/03/2017

Le PV est adopté à l'unanimité (6 voix pour)

## 2/ Présentation de la note d'orientations ministérielles 2017 et de ses annexes

Brigitte Massein-Pelouse informe les membres du CHSCT des raisons de la présence de Geneviève Assante : En sa qualité de déléguée à la sécurité de la DISI et de gestionnaire de site de Marseille Saint-Loup, il a semblé utile qu'elle puisse assister à la présentation de la note d'orientation qui aborde notamment la problématique des exercices d'évacuation et celle de l'amiante.

Robert Perrier, Président rappelle que le plan ministériel SSCT 2016-2019 s'articule autour de deux points stratégiques consistant à prendre en compte les enjeux de santé et à prévenir les risques le plus en amont possible et invite les représentants des personnels à faire part de leurs observations.

Il insiste sur la nécessité pour chaque encadrant de considérer les conditions de vie au travail comme partie intégrante de sa mission managériale.

S'agissant de l'amiante, il indique que les DISI ont toutes dans leur "feuille de route" une action visant à s'assurer que les agents des DiSI, qui interviennent sur les sites DGFIP, disposent bien de toutes les informations concernant sa présence (mise à jour des Dossiers Techniques Amiante - DTA).

Véronique Ollivier (ISST) indique que les CHSCT détiennent beaucoup de documentation et d'information qui ne sont pas forcément utilisées de façon optimale et rappelle l'importance d'intégrer toutes ces données dans la prévention des risques.

Elle ajoute que les enquêtes qui font suite aux accidents de service consistent une aide précieuse à l'organisation d'une vraie prévention.

Elle informe les membres du CHSCT du nouveau contenu de son périmètre qui englobe la Corse.

Jacques Fontana (CGT Finances Publiques) décline les différents points de la note et rappelle l'attention qui doit être portée aux accidents de service. Il souligne que les RPS trouvent leur origine le plus souvent dans les restructurations de service et les suppressions d'emplois.

S'agissant du travail sur écran, il insiste sur l'importance de répondre favorablement aux demandes des agents.

Concernant les exercices d'évacuation, au delà de l'organisation des exercices, il est important de connaître les raisons des déclenchements d'alarme.

Sylvie Bonaldi (Solidaires Finances Publiques) demande pourquoi le tableau de bord de veille sociale (TBVS) n'est pas communiqué aux membres du CHSCT.

Elle indique par ailleurs que la décision concernant les travaux au sein de la CID 06 et le déplacement de la cheffe de service ne sont pas un bon exemple de renforcement du dialogue social sur les CVT.

Concernant les formations à destination des membres des CHSCT, elle espère qu'elles seront de meilleure facture que les précédentes concernant les RPS qui n'étaient pas adaptées à l'environnement DGFIP.

S'agissant de la situation de la cheffe de service de la CID 06, Robert Perrier, Président, rappelle qu'il s'agissait d'une décision managériale qui n'a pas à être commentée en CHSCT. Il ajoute que le cadre est un A+ qui connaît un problème de positionnement.

Brigitte Massein-Pelouse répond aux différents points évoqués.

Elle propose que soit réalisé un bilan quantitatif et qualitatif de l'utilisation des double-écrans d'ici la fin de l'année 2017, tout en rappelant que l'ensemble des agents n'a pas vocation à disposer de ce dispositif et que tout dépend des conditions d'exercice des missions (ex : utilisation simultanée de plusieurs applications). Elle ajoute que ce dispositif ne convient pas à tous ce qui explique la nécessité d'une période de test. S'agissant de la DiSI, les double-écrans sont plutôt utilisés au développement (Nice et Ajaccio) et dans une moindre mesure à l'exploitation (Marseille Saint-Loup).

Le TBVS qui est un outil DGFIP n'a pas vocation à être diffusé aux membres des CHSCT mais aux représentants en CTL. Cependant, s'agissant des RPS, les informations sont communiquées aux membres des CHSCT qui sont destinataires des fiches de signalement. Pour mémoire : quatre fiches de signalement ont été adressées en 2016, toutes en provenance du plateau Toscane de Marseille, deux portant sur une situation d'énerverment et deux autres faisant part de grossièreté ou insultes de la part d'utilisateurs.

Concernant les prochaines formations des membres des CHSCT portant sur les RPS on peut penser que l'expérience acquise se traduira par une amélioration de leur contenu.

Jacques Fontana (CGT Finances Publiques) intervient sur la nécessité de rappeler aux agents les bonnes pratiques en matière ergonomique car il constate que les agents n'optent pas toujours pour les meilleurs positionnements.

Le Dr Fassanaro (médecin de prévention) indique qu'il est important d'obtenir l'assentiment des agents, ce qui n'est pas le plus facile car chaque être humain a sa personnalité et son ressenti propre. Si l'agent n'est pas convaincu par ce qui est proposé, il reviendra à son installation initiale dès que l'acteur de prévention aura tourné le dos. Il faut parfois savoir accepter des solutions de contournement ou d'adaptation qui conviennent aux intéressés...

A propos de l'importance du rôle des assistants de prévention rappelée dans la note d'orientations ministérielle, Robert Perrier, Président rappelle qu'il a choisi dès la création de la DISI de nommer un agent à temps complet ce qui n'est pas le cas dans toutes les directions. Tant que ce sera possible, cette politique sera maintenue.

S'agissant de la situation actuelle et de l'absence de l'assistante de prévention qui a vocation à s'inscrire dans une certaine durée, les mesures seront prises pour un remplacement au 1<sup>er</sup> septembre 2017 à l'issue des mouvements de mutations. La perspective du prochain exercice DUERP/PAP mené dans le cadre d'une démarche participative nécessite de disposer d'un AP de plein exercice.

### **3. Présentation du DUERP et du PAP 2016 et avis motivé sur le PAP**

Brigitte Massein-Pelouse rappelle que l'exercice 2016 repose sur une mise à jour du DUERP et PAP par le seul GT du CHSCT, les cadres de proximité n'ayant pas été sollicités. Le projet de DUERP a été adressé en amont aux responsables d'ESI pour observations éventuelles. Les documents présentés au CHSCT sont le fruit de deux GT réunis les 10 janvier et 16 février 2017. Elle en profite pour remercier les participants.

Philippe Cardona (FO Finances Publiques) regrette que certains points mentionnés au DUERP ne soient pas réglés en amont ce qui permettrait de gagner du temps.

Sylvie Bonaldi (Solidaires Finances Publiques) indique que la VMC du bureau de la CID 06 ne fonctionne plus depuis les travaux.

Brigitte Massein-Pelouse va demander à la responsable d'ESI de saisir à nouveau le médecin de prévention aux fins d'expertise. Concernant la remarque du représentant de FO Finances publiques, ce point devra être rappelé lors de la prochaine campagne.

Christine Sebastiano (Solidaires Finances Publiques) et secrétaire du CHSCT donne lecture de l'avis motivé des représentants du CHSCT :

Méthode :

*Les GT organisés ont permis d'harmoniser et mettre en place le PAP pour l'année 2017*

Aspects organisationnels :

*Les membres du CHSCT ont travaillé en collaboration avec la Direction*

Le PAP :

*Le CHSCT renouvelle et renforce son souhait concernant la vigilance accrue à apporter au sujet des RPS, et demande le maintien de GT RPS si nécessaire.*

Le DUERP et le PAP seront prochainement mis en ligne sur l'intranet de la DiSI sous la même forme que le précédent (déclinaison par structure).

#### **4. Bilan de l'utilisation du budget 2016 et financements 2017**

Brigitte Massein-Pelouse revient sur le paragraphe de la note d'orientations concernant les difficultés relatives à la constatation du service fait qui se traduit par une consommation de CP au titre de l'exercice suivant. Il est préconisé d'appeler à nouveau l'attention des assistants de prévention sur ce point. A ce stade, toutes les factures du programme 218 afférentes à 2016 sont réglées et l'exécution du budget 2017 sera suivi de près.

L'exécution budgétaire 2016 ne donnant lieu à aucune intervention, Brigitte Massein-Pelouse présente la situation 2017.

Un groupe de travail portant sur le budget s'est réuni le 27 avril 2017 avec la présence de toutes les organisations syndicales représentées en CHSCT.

Après prise en compte de l'ensemble des demandes parvenues à ce jour ou proposées par les représentants des personnels, le solde est légèrement supérieur à 19 000 €. Certaines formations ne seront peut-être pas organisées cette année si le nombre de stagiaires est insuffisant (SST ou PSC1 initiale), mais la formation "prévention et gestion du risque psycho social" qui aura lieu le 22 juin sur le site de Marseille Saint-Loup pourra être renouvelée si elle donne satisfaction (PU de 900 € pour 12 personnes).

Concernant les formations aux "risques routier", Sylvie Bonaldi (Solidaires Finances Publiques) interroge l'ISST sur l'utilité de ces formations, Brigitte Massein-Pelouse ayant précisé que celle trouvée sur Ajaccio est très coûteuse (le responsable d'ESI est chargé de rechercher une autre solution).

Véronique Ollivier (ISST) qui a suivi récemment une formation de ce type insiste sur l'importance de l'entretien des véhicules de service mais aussi ceux des agents dans le cadre du trajet domicile-travail. Les rappels aux règles de sécurité et à certains principes sont toujours utiles.

Brigitte Massein-Pelouse indique que les engagements du ministère de l'économie et des finances en faveur de la sécurité routière ont été mis en ligne sur l'intranet de la DiSI. Elle relaie par ailleurs une demande de Solidaires Finances Publiques concernant le 7ème engagement portant sur la fourniture des équipements de sécurité obligatoires (casque et gants certifiés) et se renseigner sur les conditions de sa mise en oeuvre.

Robert Perrier, Président intervient sur le financement possible par le CHSCT, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé à Nice, Montpellier ou Marseille Prado, d'une partie des travaux réalisés dans le cadre de la mise en place de l'ESI unique. Ce co-financement garantirait la réalisation en 2017 de la totalité des travaux utiles, certains concourant à l'amélioration des CVT. Il évoque la somme de 10 000 € sur les 19 000 € disponibles à ce jour.

Sylvie Bonaldi (Solidaires Finances Publiques) indique que le CHSCT n'a pas vocation à financer des travaux et intervient à nouveau sur les travaux réalisés à Nice qui se sont traduits par une aggravation des CVT de la cheffe de service.

Robert Perrier, Président rappelle que ce dossier managérial n'a pas à être évoqué en CHSCT et souligne que des travaux ont été financés par le CHSCT pour la réfection du bureau de la CID dans son ensemble.

Le Dr Fassanaro (médecin de prévention) précise que le projet présenté ce jour concerne un collectif de travail et non une situation individuelle. C'est donc à ce titre que le CHSCT doit prendre une décision.

Rosario Matina (CGT Finances Publiques) indique que son organisation syndicale n'est pas supposée à un co-financement.

Brigitte Massein-Pelouse rappelle qu'après ce co-financement, il reste plus de 9000 € à dépenser et qu'il serait dommage de rendre des crédits.

Une interruption de séance est demandée par Sylvie Bonaldi (Solidaires Finances Publiques) et validée par les représentants des autres organisations syndicales.

Après reprise des travaux, les représentants des personnels se prononcent favorablement pour un financement par le CHSCT d'un montant maximum de 10 000 € sous réserve que des besoins spécifiques ne se fassent sentir.

Sylvie Bonaldi (Solidaires Finances Publiques) intervient sur de possibles financements par le CHSCT d'une analyse de l'air du bureau de la CID 06 (RDC Delille), d'une part, et d'une expertise concernant la nuisance générée par les antennes relais 4G, d'autre part. Sur ce second point, elle ajoute qu'il s'agit de mettre en œuvre le principe de précaution et que le CRIIREM (centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques non ionisants) pourrait réaliser une expertise. Elle s'inquiète de la technologie WIFI

Le Dr Fassanaro (médecin de prévention) confirme que la réglementation telle qu'elle existe en France est appliquée et que les résultats des analyses réalisées sur le site de Nice sont conformes.

Robert Perrier, Président ajoute qu'au cas particulier de cette demande, le CHSCT des Alpes maritimes est principalement concerné et qu'au mieux, le CHSCT de la DiSI pourrait participer au financement de l'étude à hauteur de sa quote-part. S'agissant de WIFI il précise que le CHSCT de l'Hérault n'a semble-t-il rien relevé de particulier.

## **5. Suites du relevé de conclusions et point sur la création de l'ESI unique**

Jacques Fontana (CGT Finances Publiques) intervient sur les points non réglés à ce jour :

Ligne 64 (les lignes renvoient au DUERP) concernant l'absence d'attribution d'un emplacement réservé ou bien l'attribution d'une place de parking à proximité du lieu de stockage de la CID 84 : Dossier en cours dont la réalisation est plus compliquée qu'il n'y paraît.

Ligne 35 : Brigitte Massein-Pelouse va se renseigner sur la réalisation ou non des travaux d'électricité de sectorisation à Montpellier.

Ligne 36 : Un agent de l'AT Montpellier est particulièrement soumis à des courants d'air froids pour lesquels aucune solution n'a été trouvée. Il est préconisé de réfléchir au déplacement de cet agent (*Brigitte Massein-Pelouse* se charge de transmettre l'information au responsable d'ESI).

Ligne 38 : Pas de solution satisfaisante à ce jour concernant les très hautes températures relevées dans certains bureaux de l'ESI 34, le coût énergétique des climatiseurs mobiles étant particulièrement élevé (même problématique à Aix en Provence mais sur une période moins longue car les très fortes chaleurs sont ressenties sur la période qui précède la mise en route de la climatisation).

Ligne 48 : Elle sera "grisée", car le choix des casques (avec ou sans fil) relève de la décision des agents.

Ligne 76 : sera "grisée" car les agents de la CID 66 ne souhaitent pas que leur soient attribués de vestiaires.

Les lignes 80 et 82 (CID 11) seront également "grisées".

Ligne 85 qui concerne la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques est maintenue pour ordre mais il est confirmé qu'à ce jour la DGFIP respecte la réglementation.

Ligne 86 : Accès toit-terrasse sur le site de Marseille Saint-Loup. Deux propositions seront examinées in situ par l'ISST pour une réalisation dans les meilleurs délais.

### **Point de situation sur la création de l'ESI unique de Marseille**

*Brigitte Massein-Pelouse* indique que le maître d'oeuvre est en cours de "recrutement" et que dès sa désignation, la préparation des travaux sera concrètement engagée. Christelle Mildonian pour la DiSI et Geneviève Assante pour l'ESI travailleront avec le maître d'oeuvre. A l'instar de ce qui a été mis en place dans le cadre de l'élaboration du projet, un groupe de travail auquel sera associé des membres du CHSCT suivra le déroulement des opérations.

## **6. Questions diverses**

### **6-1 : RSST**

*Brigitte Massein-Pelouse* évoque les contributions déposés au RSST dématérialisé. A ce jour, la question des allergies et des problèmes respiratoires des agents de la CID 06 (locaux Delille) n'est pas réglée. Le médecin de prévention sera à nouveau saisi.

### **6-2 Situation de RPS à Marseille Saint-Loup**

*Jacques Fontana (CGT Finances Publiques)* évoque une situation de RPS au service exploitation de l'ESI de Marseille Saint-Loup, qui touche les deux sections (fiscalité personnelle et professionnelle) et qui fait suite à la prise en charge par ce service de missions exercées auparavant par l'ESI de Montreuil et plus particulièrement la mission AMD qui prend beaucoup de temps et s'avère particulièrement complexe.

Il en découle des tensions au sein du service, du stress et de l'inquiétude partagés en partie par le chef d'exploitation.

Ainsi, la mission "intégration" qui a été annoncée comme étant une mission ponctuelle s'avère complexe et nécessite de la formation et de l'expérience. Les agents du service souhaitent qu'elle soit confiée à d'autres agents, peut-être à certains affectés à l'ESI Prado qui disposent de compétences.

*Sylvie Chabert (Solidaires Finances Publiques)* confirme que le plus compliqué pour le service reste l'intégration. C'est un métier qui nécessite de l'investissement.

Robert Perrier, Président indique tout d'abord qu'il est bon pour l'ESI de se voir confier de nouvelles missions car nul ne sait quelles seront les évolutions à moyen terme et le fait de disposer de compétences multiples constituera un atout. Il se dit surpris de cette forte inquiétude, les agents ayant semblé intéressés lorsque la décision de transférer cette mission a été prise. C'est effectivement une mission nouvelle qui nécessite peut-être de mettre en place de nouvelles procédures. Le point va être rapidement fait entre le pôle pilotage de la DISI et l'ESI de façon à poser un diagnostic précis sur la situation.

Concernant la formation, si un complément est nécessaire en supplément du tutorat, il n'y a aucun obstacle à sa réalisation. Il sera demandé au chef d'exploitation d'évaluer les besoins de façon précise de façon à créer un module "sur mesure". Si un besoin d'effectif supplémentaire est avéré ponctuellement ou de façon pérenne, on essaiera de trouver une solution. Robert Perrier insiste sur le fait qu'il ne revient pas aux agents de gérer les priorités eux-mêmes, leur gestion faisant partie du pilotage de la mission. Les conflits de priorité sont à gérer par les bureaux de centrale saisis par l'ESI.

### **6-3 Projet BUS et changement des filtres (Marseille Saint-Loup)**

A la question de Sylvie Chabert (Solidaires Finances Publiques) sur l'avancée du projet BUS, Brigitte Massein-Pelouse indique ne disposer d'aucune information sur les dates prévisionnelles du chantier. S'agissant de la demande de changement des filtres des appareils de chauffage/climatisation à réaliser deux fois par an, Geneviève Assante indique que c'est déjà le cas.

Brigitte Matina (CGT Finances Publiques) évoque la possibilité de mettre en place des cours de yoga pendant la pause méridienne sur le site de Marseille Saint-Loup, cette discipline étant tout à fait indiquée pour lutter contre le stress.

Brigitte Massein-Pelouse essaiera de se renseigner sur les problématiques liées à l'organisation de ce type d'activité, mais il semble que ce soit plutôt du domaine de l'associatif type ATSCAF. Brigitte Matina (CGT Finances Publiques) interrogera l'ASCRI afin de savoir si elle peut porter ce type de projet.

Le prochain CHSCT aura lieu à l'automne (octobre ou novembre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

Le Président

Robert Perrier



La secrétaire de séance

Christine Sebastiano



